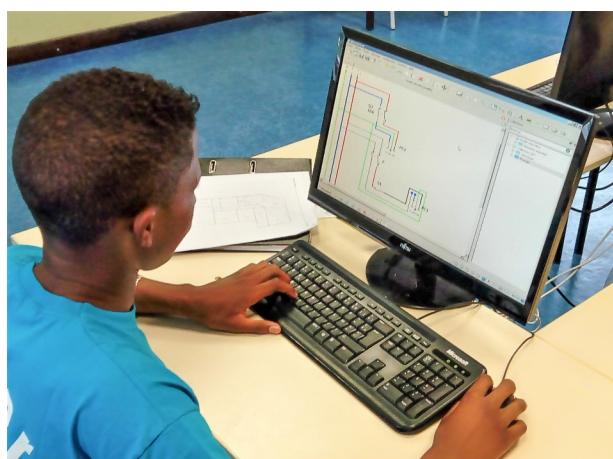


CAP Électricien

Le titulaire de ce CAP intervient en tant qu'électricien dans les domaines du bâtiment, de l'industrie, de l'agriculture, des services et des infrastructures. L'électricien est un artisan, qui travaille le plus souvent à son compte. Il peut également être salarié auprès des grandes entreprises d'électricité comme EDF.



Scolarité et formation en entreprise :

La scolarité se déroule sur 2 années et comporte 14 semaines de PFMP en entreprise.

Alternance en mixité du public :

Possibilité de suivre la formation en apprentissage.

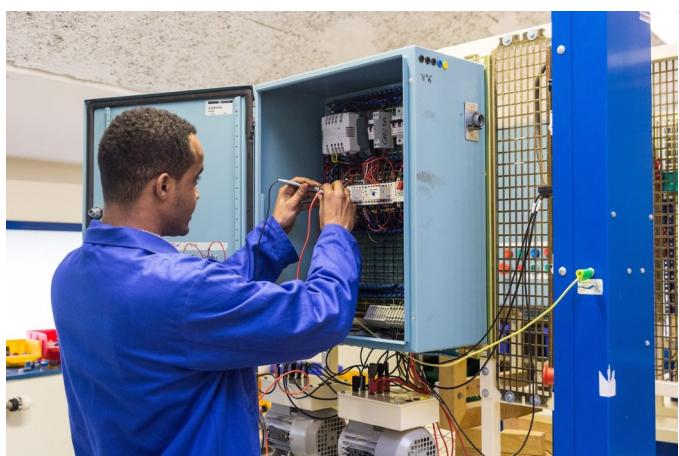
Les conditions d'accès :

- Après la 3^e générale, SEGPA ou 3^e Prépa Métiers ou après un CAP d'un secteur proche, en suivant la procédure Affelnet collège.
- Passerelle possible pour un accès en 1^{ère}.
- Apprentissage.



La formation :

- L'électricien installe, met en service, entretient et répare des ouvrages électriques et des réseaux de communication ;
- Il intervient, sous la responsabilité d'un chargé de travaux, sur les installations de logements individuels ou collectifs, de bâtiments industriels, d'immeubles de bureaux, de réseaux de distribution d'énergie, etc ;
- au Travaux en hauteur (*Montage et démontage d'échafaudages*) ;
- Habilitation électrique ;
- Sauveteur Secouriste du Travail (SST).



NOUS CONTACTER :

Lycée Léon de Lépervanche

31 avenue Raymond Mondon

BP 1015 97420 Le Port Cedex

ce.9740552g@ac-reunion.fr

<http://lycee-lepervanche.ac-reunion.fr/>

02 62 42 75 75 - Fax : 02 62 43 26 97